



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
21 mai 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports
et la facilitation du commerce
Onzième session
Genève, 15 et 16 avril 2019

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les produits de base et le développement
sur sa onzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 15 et 16 avril 2019



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé de la Présidente.....	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base	3
C. Gérer les risques liés aux prix des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits	8
II. Questions d'organisation.....	12
A. Élection du Bureau	12
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	12
C. Résultats de la session	12
D. Adoption du rapport de la réunion	12
Annexe	
Participation	13

Introduction

1. La onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 15 et 16 avril 2019.

I. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

2. La Directrice de la Division du commerce international et des produits de base a souligné l'importance des travaux de la session, sachant que 67 % des pays en développement et 80 % des pays les moins avancés étaient tributaires des produits de base.

3. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a présenté les problèmes associés à la dépendance à l'égard des produits de base. Elle a rappelé que de nombreux pays en développement pâtissaient de cette dépendance, qui les rendait vulnérables aux chocs et aux variations des prix. Très peu de progrès avaient été accomplis pendant les deux dernières décennies dans la diversification économique de ces pays.

4. La Secrétaire générale adjointe a invité les participants à réfléchir aux mesures qui pourraient être prises face à l'instabilité des prix des produits de base, à savoir notamment le recours à des mécanismes financiers fondés sur le marché, à des mesures budgétaires, à des bourses de commerce, à des services d'assurance et à la gestion des risques climatiques. À long terme, seule la diversification de l'économie et des exportations permettrait de protéger les pays contre les effets négatifs de l'instabilité de ces prix. La CNUCED achèverait l'élaboration d'un rapport sur les rapports entre les changements climatiques et la dépendance à l'égard des produits de base plus tard en 2019.

B. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Agriculture

5. Présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat de la CNUCED a appelé l'attention sur le document publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/45, intitulé « Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base » et a donné un aperçu des tendances récentes des marchés de produits de base et des perspectives de ces marchés.

6. Les représentants des entités suivantes ont présenté des exposés : la délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, le Secrétariat du Système d'information sur les marchés agricoles, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Farm Bridge International et le Ministère du commerce du Mali.

7. La dépendance à l'égard des produits de base était très répandue en Afrique, moins en Amérique du Sud et en Asie. En Asie, elle ne touchait que quelques pays à faible revenu. Les prix des produits de base étaient faibles en raison de l'atonie de la croissance mondiale et de la baisse des importations chinoises. En outre, les indices des prix des produits de base sur le marché libre de la CNUCED, qui portaient sur tous les groupes de produits de base, montraient que ces prix avaient globalement diminué en 2018.

8. Dans son exposé, un intervenant a dit que la Stratégie concernant les produits de base proposée par l'Union africaine visait à promouvoir la compétitivité des pays africains exportateurs. Elle avait notamment pour objectifs de promouvoir la diversification, la création de valeur ajoutée et l'industrialisation, et de mettre les ressources naturelles au service de la transformation structurelle. La ratification en juillet 2019 de l'Accord portant

création de la zone de libre-échange continentale africaine risquait cependant d'influer sur sa mise en œuvre. La Vision africaine des mines aiderait les pays à mettre en œuvre la Stratégie en ce qui concernait les ressources minérales par l'intermédiaire du Centre africain de mise en valeur des minéraux, qui fournirait des conseils et des informations techniques sur l'évolution des ressources, des politiques et des marchés. Les moyens de développer la stratégie étaient en cours d'examen.

9. Un autre intervenant a fait le point des instruments issus d'une initiative du Groupe des Vingt concernant la transparence des marchés agricoles. Il a indiqué que le Secrétariat du Système d'information sur les marchés agricoles fournissait chaque mois des informations sur quatre des principales cultures, à savoir le maïs, le riz, le soja et le blé.

10. Un autre intervenant a présenté une projection à dix ans des données sur les principaux produits agricoles, qui comportait des estimations de la demande de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de combustibles, ainsi que des informations sur l'utilisation industrielle des produits agricoles dans chaque région. Les pays émergents, en particulier le Brésil, devraient jouer un rôle de premier plan dans la croissance du secteur des biocarburants. La Chine et l'Inde seraient les pays chefs de file de la production de manioc, d'huile de palme et de graines oléagineuses. La Chine servirait de moteur à la demande d'aliments pour animaux, tandis que la demande de viande augmenterait en Asie du Sud-Est. La demande de protéines animales et de produits laitiers sûrs devrait diminuer dans les pays à revenu élevé. La demande de denrées de base devrait en revanche augmenter dans les pays à faible revenu.

11. Un autre intervenant a donné un aperçu de l'évolution récente des marchés du café et du cacao. Le commerce de ces produits de base était à l'origine de revenus importants, mais les petits producteurs restaient pauvres, surtout en Afrique, et n'obtenaient qu'une faible part du prix final. En outre, les pays africains producteurs de cacao, qui représentent plus de 85 % de la production mondiale, pourraient obtenir de meilleurs résultats en améliorant leur coordination. Les chaînes de valeur du café et du cacao offraient d'importantes possibilités de diversification verticale et horizontale.

12. Un intervenant a décrit le secteur du coton au Mali, qui employait environ 1,5 million de travailleurs. La Compagnie malienne pour le développement des textiles coordonnait la production, la commercialisation, l'égrenage, la transformation et l'exportation du coton. La production de coton avait fortement augmenté pendant la dernière décennie, grâce à la réforme des politiques et à l'appui que l'État avait commencé à assurer en 2011, dans un contexte où les prix internationaux augmentaient. Le succès malien reposait sur l'action résolue de l'État et sur la stratégie globale de développement rural. La production de coton permettait de promouvoir la sécurité alimentaire, étant donné que la distribution d'intrants avait des retombées positives sur les autres cultures des producteurs de coton et que les graines de coton servaient aussi d'aliments pour animaux. Parmi les problèmes auxquels il fallait faire face, on pouvait citer le caractère saisonnier de la production, l'érosion des sols et les parasites.

13. Au cours du débat qui a suivi, un expert a souligné que son pays était devenu autosuffisant en riz grâce à des mesures d'incitation en faveur de l'accroissement des superficies cultivées et de l'amélioration des rendements. Il a invité la CNUCED à envisager de mener des recherches sur le beurre de karité et les noix de cajou, deux produits importants pour son pays. Un autre expert a prié la CNUCED de conseiller les pays sur les moyens d'améliorer leur compétitivité à l'exportation.

14. Certains experts ont estimé qu'il conviendrait de réexaminer la question des accords commerciaux pour remédier aux déséquilibres profonds entre les pays développés et les pays à faible revenu et éviter que ces accords ne fassent obstacle au commerce. Les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les accords sur les produits de base, notamment, étaient susceptibles de faire obstacle au commerce. Afin de lutter contre la dépendance à l'égard des produits de base, un expert a dit que les États pourraient soutenir davantage les agriculteurs, en particulier en favorisant le transfert de technologies pour les aider à ajouter de la valeur aux produits. Selon un autre expert, il importait que les dirigeants fassent preuve de volonté politique pour veiller à ce que les agriculteurs bénéficient de mesures d'incitation adéquates et à ce qu'ils participent aux

négociations sur les prix à la production et les obstacles commerciaux. Tandis qu'un expert estimait qu'il était difficile pour les pays en développement tributaires des produits de base d'être compétitifs sur les marchés internationaux en raison des subventions accordées par les pays développés, un autre a dit que les perspectives n'étaient guère encourageantes dans les pays où les agriculteurs devaient survivre grâce aux subventions. De plus, les pays développés versaient des subventions à leurs agriculteurs, alors que les pays en développement leur imposaient des taxes.

15. Évoquant les stratégies de diversification, un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que les pays comme la Zambie qui dépendaient largement d'un unique produit de base (en l'occurrence le cuivre) devaient se concentrer exclusivement sur la diversification verticale – il existait d'autres possibilités dans les secteurs agricole et agro-industriel. Par exemple, le Costa Rica a réussi à réduire sa dépendance à l'égard du café en diversifiant l'économie au profit d'autres produits agricoles, de l'industrie et des services.

16. Dans la perspective de la compétitivité, certains experts ont souligné la possibilité d'exploiter le potentiel du commerce Sud-Sud, par exemple grâce à l'accès aux marchés rendu possible par la Zone de libre-échange continentale. D'autres ont remis en cause le statu quo des marchés des produits de base, qui étaient déséquilibrés, sachant par exemple que les pays africains en développement tributaires des produits de base étaient à la fois importateurs nets de produits alimentaires et exportateurs de minéraux stratégiques comme le cobalt, composant essentiel des batteries destinées aux véhicules électriques. La situation des soixante dernières années ne pouvait plus durer. À cet égard, il convenait d'appeler l'attention sur les pays qui avaient réussi à développer leur économie à partir d'une situation de dépendance à l'égard des produits de base.

17. Un expert a dit que les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la CNUCED pourraient évaluer les effets de la Zone de libre-échange continentale sur les marchés africains des produits de base et proposer des mesures pour aider les agriculteurs à faire face aux chutes de prix brutales. Un autre expert a dit qu'il y avait parfois une alternance entre déficits et excédents sur certains marchés, par exemple celui du cacao. Face aux changements climatiques, il convenait d'adopter des programmes promouvant la durabilité et la bonne gestion de la production.

2. Minéraux, minerais et métaux ; énergie

18. Une réunion-débat a été consacrée aux minéraux, aux minerais et aux métaux, ainsi qu'à l'énergie. Y ont participé des représentants des entités suivantes : une société indépendante de conseil spécialisée dans l'énergie et l'exploitation minière, la Direction du commerce des marchandises de la République démocratique populaire lao, le Gouvernement arménien ; l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et l'Université Webster, de Genève.

19. Le premier intervenant a présenté un aperçu du marché des métaux de première fusion utilisés pour produire des batteries (lithium, cobalt et nickel). Les tensions sur les marchés avaient été plus fortes que jamais en 2018, ce qui s'expliquait par la croissance de la demande due à l'expansion du marché des véhicules électriques, principal facteur déterminant les prix du cobalt. Les prix avaient ensuite baissé sous l'effet de l'offre devenue excédentaire. La demande et les prix des autres métaux utilisés dans la production de batteries, tels que le manganèse, le graphite et le vanadium, avait également augmenté, les consommateurs se tournant vers une consommation d'énergie plus écologique. Du fait des inquiétudes suscitées par les changements climatiques, le marché finirait par être dominé par les batteries lithium-ion. Bien qu'il soit aujourd'hui relativement équilibré, le marché risquait de devenir instable, étant donné que maintenir l'équilibre entre la croissance et la demande deviendrait difficile.

20. Le deuxième intervenant a fait un exposé sur le secteur minier en République démocratique populaire lao, pays enclavé riche en ressources minérales. Le pays dépendait de son secteur minier, mais il peinait à exporter ses minéraux en raison d'un manque d'infrastructures commerciales et des variations des prix. Son huitième plan quinquennal de développement socioéconomique visait notamment à attirer les investissements, à

perfectionner la production de minéraux et à favoriser la transformation et la création de valeur ajoutée avant l'exportation des minéraux. En outre, le pays prévoyait d'harmoniser la législation relative au secteur extractif, afin d'y faciliter l'investissement. Le Gouvernement, qui ne disposait pas d'une politique spéciale pour gérer les variations de prix, avait jugé nécessaire de diversifier l'économie pour surmonter la dépendance à l'égard du secteur minier.

21. Le troisième intervenant a dit que l'adoption de technologies solaires avait progressé et que les coûts correspondants avaient considérablement diminué. L'énergie solaire ne représentait cependant que 2 % du bouquet énergétique mondial. Il fallait décupler l'utilisation de l'énergie solaire au cours des trente prochaines années pour réussir à limiter le réchauffement de la planète à 2° C. Pour accroître la place de cette énergie, les pays pouvaient notamment confier des missions appropriées aux sociétés chargées des services de distribution, subventionner les installations solaires et proposer des tarifs spéciaux pour l'énergie solaire.

22. Le quatrième intervenant a donné un aperçu du marché mondial du pétrole, en ce qui concernait la croissance de l'offre, les stocks et l'instabilité des prix. Il a dit que l'augmentation de la production des pays membres et non membres de l'OPEP s'était traduite par une offre excédentaire de 2014 à 2016, d'où un accroissement des stocks et, par conséquent, un effet négatif sur les prix et l'investissement dans la prospection et la production. La diminution des prix avait pesé sur les recettes et les investissements, compromettant ainsi la sécurité de l'approvisionnement. L'OPEP s'était efforcée de rééquilibrer le marché en ajustant la production de ses pays membres et en coopérant avec les pays non membres dans le cadre de la Déclaration de coopération signée en décembre 2016. La coopération avait permis d'écouler les stocks excédentaires et de stabiliser les prix entre 2016 et 2018. Les fondamentaux non liés au marché, tels que le comportement des investisseurs financiers sur le marché du pétrole brut, les restrictions commerciales et les tensions géopolitiques, contribuaient à déterminer les prix du pétrole brut ; il importait de comprendre ces facteurs pour gérer l'instabilité des prix.

23. Le cinquième intervenant a résumé l'évolution et les perspectives du marché du pétrole brut. La consommation mondiale d'énergie primaire avait augmenté et la composition du bouquet énergétique mondial avait changé, en grande partie en raison des préoccupations au sujet des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques. La part du pétrole brut dans le bouquet énergétique mondial diminuait, mais la consommation continuait d'augmenter du fait de la croissance démographique, quoique à un rythme plus lent. Pour réduire les émissions de dioxyde de carbone malgré la croissance de la consommation, il faudrait pouvoir compter à la fois sur des politiques appropriées, des avancées technologiques et les efforts des entreprises, qui devraient s'appuyer sur les politiques pour prendre des mesures qui auraient des incidences sur l'environnement et les changements climatiques.

24. Pendant le débat qui a suivi, plusieurs experts ont réfléchi à la question des énergies durables, en particulier l'énergie solaire. L'un d'entre eux a déclaré que, même si elle ne représentait pour l'heure qu'une faible part du bouquet énergétique, l'énergie solaire avait un fort potentiel en Afrique. Il a demandé à la CNUCED de soutenir le développement de la production et de l'utilisation de cette forme d'énergie. Il souhaitait savoir ce qui empêchait les États de promouvoir l'énergie solaire, qui pouvait aider à relever des défis majeurs comme l'élargissement de l'accès à Internet, et quelles étaient les perspectives de développement de cette énergie en Afrique. Un autre expert a demandé par quels moyens les pays pouvaient remplacer le pétrole par des énergies propres. L'accès aux technologies nécessaires à cette fin était possible dans les pays développés, mais restait problématique dans les pays en développement.

25. En réponse, un intervenant a déclaré que, s'il importait de développer l'énergie solaire en Afrique, il ne fallait pas y voir une panacée pour autant ; ainsi, cette énergie ne permettait pas de répondre aux besoins des activités industrielles. Elle pourrait néanmoins contribuer à remédier à l'insuffisance de l'approvisionnement des ménages, comme c'était déjà le cas dans de nombreux pays africains. Il fallait réviser les politiques énergétiques pour soutenir les énergies renouvelables, sachant que certains pays subventionnaient encore

le pétrole. En outre, il fallait adopter des politiques de développement du capital humain qui encourageaient l'installation et l'entretien des installations solaires et le développement des compétences nécessaires. Un autre intervenant a dit que de nombreux Africains n'avaient pas accès au réseau électrique ; or, l'expansion de ce réseau présentait aussi bien des avantages que des inconvénients par rapport à l'utilisation de microréseaux ou à l'approvisionnement autonome hors réseau, qui ne pouvait pas remplacer les réseaux, surtout dans le contexte industriel. En outre, il fallait surmonter les difficultés politiques, financières et autres qui faisaient obstacle au développement des énergies renouvelables, à savoir notamment le caractère intermittent de l'énergie solaire et éolienne. La croissance de l'énergie solaire restait lente et il fallait donner un coup de fouet au secteur pour en accélérer le développement, afin de réussir à limiter le réchauffement à 2° C. Un autre intervenant a dit que l'énergie solaire était intermittente dans son pays en raison des conditions météorologiques saisonnières, tandis qu'un autre a fait observer que les énergies renouvelables étaient plus abordables pour les pays en développement que de nombreuses sources d'énergie classiques comme l'énergie hydroélectrique et les combustibles fossiles, dont le développement nécessitait des investissements considérables.

26. Un expert s'est demandé comment concilier au mieux développement, action climatique et durabilité. Un représentant du secteur privé a dit que la consommation de pétrole, qui continuait d'augmenter, ne se stabiliserait qu'en 2030. Rejoignant cet avis, un intervenant a dit que la consommation était en grande partie alimentée par des pays comme la Chine et l'Inde, ce qui soulevait la question de savoir comment maîtriser le problème des émissions de dioxyde de carbone dans le contexte de l'augmentation de la production de pétrole brut. Selon lui, il serait efficace de recourir à la fois à des technologies et à des politiques, et la communauté internationale devait promouvoir la diffusion des technologies des énergies renouvelables.

27. Insistant sur l'importance de la stabilité des prix du pétrole, un autre expert s'est demandé quels étaient les effets des sanctions sur ces prix. Un intervenant a répondu que les sanctions pouvaient déstabiliser les prix. Un autre intervenant a dit que la stabilité des prix était importante parce qu'elle favoriserait les investissements nécessaires pour assurer l'approvisionnement en pétrole grâce aux sources classiques, en particulier vers la fin de la décennie à venir.

28. Un expert a demandé à l'un des intervenants comment son organisation envisageait l'évolution des prix du pétrole brut à moyen terme (2025-2030). Il s'agissait d'une question importante pour son pays, qui avait besoin d'exporter du pétrole pour obtenir des devises. De nouveaux gisements avaient été découverts grâce aux progrès de la science et de la technologie ; ainsi, depuis on exploitait maintenant les schistes bitumineux, ce qui n'était pas le cas quinze ans plus tôt, et plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest avaient découvert du pétrole. L'expert souhaitait savoir comment cela influencerait sur les prix du pétrole. L'intervenant lui a répondu que son organisation n'établissait pas de prévisions officielles des prix du pétrole, mais qu'elle surveillait l'équilibre entre l'offre et la demande. Il s'attendait toutefois à ce que l'utilisation des véhicules électriques augmente nettement au cours des prochaines décennies, de sorte que la part des véhicules électriques deviendrait importante dans les pays développés. Dans son rapport *World Oil Outlook 2018*, l'OPEP avait estimé que le parc de véhicules atteindrait au total 2,4 milliards d'unités en 2040, dont 13% de véhicules électriques.

29. Un représentant du secteur privé a rappelé que le pétrole avait différentes utilisations – produits dérivés, plastique, bitume, etc. – qui resteraient nécessaires dans le secteur industriel. Un expert a demandé quelles étaient les usages industriels en aval et les perspectives de leur développement. Il a instamment prié la CNUCED d'étudier les activités en question et l'investissement dans ces secteurs.

C. Gérer les risques liés aux prix des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Couverture de risques dans les pays en développement tributaires des produits de base

30. Une réunion-débat a été tenue sur la couverture de risques dans les pays en développement tributaires des produits de base. Y ont participé des experts des entités suivantes : l'Université de Bordeaux (France) ; le Conseil international des céréales (Londres) ; une société de conseil privée (Suisse) ; le Centre of Development Studies de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) ; le Groupe Carrefour (France) ; le Centre du commerce international (Suisse).

31. Les débats ont porté sur les méthodes d'atténuation et de gestion des risques liés aux produits de base. L'instabilité des prix était une source de risque majeure pour les gouvernements des pays en développement tributaires des produits de base, ainsi que pour les producteurs, les négociants et les exportateurs de ces produits. L'incertitude entourant les recettes et les revenus futurs compliquait la planification financière et menaçait la continuité des programmes de développement publics. Parmi les initiatives prises par le passé pour réduire l'instabilité des marchés des produits de base, on pouvait citer les accords internationaux sur les produits de base qui visaient à stabiliser les prix au moyen de quotas d'exportation et de stocks régulateurs. Ces accords avaient été abrogés ou avaient cessé d'être appliqués dans les années 1980 et 1990, conformément à la tendance mondiale à la libéralisation des marchés. Plus récemment, certains exportateurs et importateurs de produits de base avaient eu recours à des instruments financiers dérivés pour gérer l'instabilité à court terme des prix des produits de base. La répartition inégale des risques demeurait un problème majeur tout au long de la chaîne de valeur des produits de base. En particulier, une part démesurée des risques était supportée par les petits producteurs tels que les petits agriculteurs, qui avaient une capacité limitée de faire face à l'instabilité des marchés et aux chocs de prix.

32. Plusieurs intervenants ont dit que les acteurs commerciaux disposaient de plusieurs instruments dérivés, outre les marchés spot (marchés au comptant) de produits de base, pour couvrir les risques inhérents à leurs obligations. Il s'agissait notamment d'instruments normalisés négociés en bourse, comme les contrats à terme, et des options s'y rapportant, ainsi que d'instruments négociés de gré à gré, comme les contrats à livraison différée ou les contrats de swap entre contreparties. Bien qu'il s'agisse d'outils supplémentaires de gestion des risques, un intervenant a noté que les instruments dérivés étaient difficiles à bien utiliser, en raison de leur complexité. Leur objectif étant d'accroître la liquidité, les marchés d'instruments dérivés attiraient inévitablement des investisseurs financiers, y compris des spéculateurs. Un intervenant a ainsi fait remarquer que seulement 1 % des transactions à la Bourse des métaux de Londres avait donné lieu à une livraison physique. Cette financiarisation des marchés de produits dérivés reposait sur des objectifs à la fois financiers et commerciaux, ce qui compliquait tout effort visant à couvrir les risques des positions au comptant grâce à des positions sur les dérivés. Pour utiliser des produits dérivés de façon à couvrir efficacement les risques liés aux obligations commerciales, il fallait disposer de compétences particulières, d'un accès en temps réel à des informations complètes sur les marchés et de ressources financières considérables. Peu d'États parvenaient à utiliser les produits dérivés pour protéger leurs revenus contre les risques de fluctuation des prix. On pouvait citer l'exemple du Gouvernement mexicain, qui avait recours à des options pour couvrir les risques de prix liés à ses exportations de pétrole. Les conditions à remplir pour mettre en place une opération de couverture efficace étaient souvent hors de portée des gouvernements, des sociétés publiques et des entreprises des pays en développement.

33. Deux intervenants ont souligné l'importance de la transparence et de la disponibilité d'informations concernant les marchés. Par exemple, alors que les cours à terme étaient souvent faciles à consulter grâce aux cotations sur les bourses de commerce, les prix au comptant de nombreux produits de base l'étaient souvent moins. Un intervenant a décrit le rôle joué par le Conseil international des céréales dans l'amélioration de la transparence des marchés du blé, du maïs, du riz et du soja. La diffusion d'informations sur les marchés des produits de base, notamment sur la production, le commerce et les prix, pouvait contribuer à stabiliser ces marchés. Les consommateurs réclamaient également de plus en plus de transparence, en particulier au sujet des produits alimentaires. À cet égard, un intervenant a dit que la technologie de la chaîne de blocs pourrait améliorer la traçabilité de ces produits, réduisant ainsi les risques liés à la qualité des produits.

34. D'autres ont dit que les fonds souverains liés aux produits de base jouaient un rôle dans la gestion de l'instabilité des recettes et des dépenses publiques. De nombreux exportateurs de produits de base, dont plusieurs pays en développement tributaires de ces produits, avaient mis en place des fonds de ce type, qui remplissaient plusieurs fonctions. Les fonds de stabilisation servaient d'amortisseurs budgétaires et facilitaient la mise en œuvre de politiques budgétaires anticycliques, tandis que les fonds d'épargne étaient un moyen de diversifier les actifs et de transmettre les richesses issues des produits de base aux générations futures. Selon un intervenant, les fonds souverains liés aux produits de base nécessitaient une bonne gouvernance et des règles claires concernant l'utilisation des actifs accumulés.

35. Un intervenant a expliqué que son organisation utilisait une approche dénommée *alliances for action* (« alliances pour l'action »), qui visait à réduire et à répartir les risques dans les secteurs des produits de base. Il s'agissait de réunir acheteurs, vendeurs, commerçants et consommateurs et de les aider à mettre au point des solutions coopératives pour faire face aux risques. Les relations à long terme qui en résultaient permettaient de renforcer la confiance, d'atténuer les risques en les répartissant entre les parties prenantes et d'accroître la capacité du secteur à répondre collectivement aux attentes des consommateurs en matière de normes, notamment en ce qui concernait la traçabilité et la prévisibilité de l'offre, ou encore la protection de l'environnement.

36. Au niveau macroéconomique, la meilleure stratégie de réduction des risques à long terme consistait à adopter des politiques cohérentes et adaptées au contexte local. Dans cette perspective, un intervenant a présenté un outil de diagnostic qui permettait d'évaluer la vulnérabilité d'un pays aux variations des prix des produits de base sur la base de plusieurs indicateurs, notamment l'abondance des ressources et la part des minéraux dans les exportations totales et les recettes publiques. Cela permettait de dresser un état des lieux nuancé qui mettait en évidence les lacunes des politiques et la nécessité de diversifier les exportations. À la lumière de cette analyse, l'intervenant recommandait aux pays tributaires des produits de base d'éviter les conseils liés à une gestion orthodoxe des recettes, qui mettaient l'accent sur la stabilité budgétaire, sans s'attaquer aux causes profondes de la dépendance. Les pays devraient plutôt consacrer une partie des recettes tirées des ressources naturelles à l'accroissement de leur capacités productives et à la diversification de leur économie, par exemple en investissant dans les infrastructures et les actifs productifs, ainsi que dans des programmes d'éducation, de formation et de santé.

2. Stratégies de gestion des prix des produits de base : quelques études de cas

37. La réunion-débat sur les stratégies de gestion des prix s'est ouverte sur des exposés des représentants de la Mission permanente du Botswana auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, du Ministère saoudien de l'économie et du plan, de l'Université de l'Écosse de l'Ouest et du Fonds commun pour les produits de base.

38. Un intervenant a dit que la législation applicable au secteur minier au Botswana, à savoir la loi de 1999 sur les mines et les minéraux, s'appuyait encore sur la loi de 1968 sur les droits miniers dans les territoires tribaux. La loi de 1999 avait quatre objectifs : maximiser les avantages économiques pour le secteur privé, créer un cadre concurrentiel

pour les industries extractives, renforcer les liens avec le reste de l'économie et renforcer la capacité locale de transformation des diamants. Grâce au cadre législatif existant, tous les contrats relatifs à l'exploitation des gisements de diamants étaient négociés et les recettes étaient versées dans un fonds souverain. En outre, une coentreprise publique-privée avait été créée pour étudier les possibilités d'exploitation.

39. Un autre intervenant a présenté le cas de la République démocratique du Congo, qui possédait d'abondantes ressources minérales. Les populations locales n'avaient cependant pas profité de ces richesses, qui avaient été au contraire source de conflits. En outre, la plupart des ressources étaient exportées à l'état brut, ce qui n'était pas propice à la diversification économique. Les nouvelles dispositions adoptées en 2018 dans le cadre de la révision du code minier de 2002 visaient à accroître les recettes publiques et la participation des populations locales à la chaîne de valeur des minéraux. Effectuée à l'issue d'une série de consultations, cette révision avait conduit à l'adoption d'une réglementation plus stricte des investissements, qui prévoyait des taux de redevance plus élevés et des sanctions plus sévères en cas d'infraction.

40. Un autre intervenant a dit que la stratégie de croissance économique de l'Arabie saoudite visait à atténuer l'incertitude des prix du pétrole, étant donné que les nouvelles réalités appelaient de nouvelles solutions. La demande et la production de pétrole et le produit intérieur brut étant corrélés positivement, ce combustible, qui demeurait le plus utilisé dans le monde, contribuait à la croissance et à l'équité. Le pays avait cependant fait évoluer sa stratégie et ses ambitions ces dernières années, compte tenu des nouvelles préoccupations environnementales, et il s'était fixé l'objectif d'accroître la part des énergies renouvelables. L'Arabie saoudite était entrée dans une phase de transition, dans un contexte marqué par une conjonction de facteurs favorables et défavorables. Grâce à des fondamentaux macroéconomiques solides, elle était bien préparée pour faire face aux nouvelles réalités, et la démographie favorisait la croissance économique.

41. Un intervenant a comparé la gestion de l'instabilité des prix du café en Côte d'Ivoire et en Éthiopie. En Côte d'Ivoire, où le Conseil du café-cacao encourageait les ventes en organisant des enchères, les coûts de transaction avaient globalement tendance à augmenter et les prix à la production, à baisser. En Éthiopie, au contraire, où la Bourse éthiopienne de commerce proposait une plateforme centralisée pour la négociation au comptant en ligne, une tendance générale à la baisse des coûts de transaction et à la hausse des prix à la production avait été observée depuis la mise en place du système commercial actuel. Les recommandations suivantes avaient notamment été formulées : négocier des contrats à terme pour améliorer la transparence en Éthiopie ; intégrer la couverture de risques dans les clauses contractuelles ; assurer des services d'entreposage par l'intermédiaire de coopératives ; diffuser d'un pays à l'autre les meilleures pratiques, telles que la politique « zéro défaillance » de l'Éthiopie.

42. Selon un autre intervenant, il n'était pas toujours efficace ni souhaitable que les États interviennent pour remédier à l'instabilité des prix des produits de base. On estimait que l'élimination de l'instabilité des prix permettrait de créer des gains socioéconomiques considérables pour les producteurs de café en Inde, mais non en Éthiopie. La principale recommandation à formuler était qu'il pouvait être plus efficace, pour atténuer l'instabilité des prix, d'adopter une approche fondée sur le marché comme celle de la Bourse éthiopienne de commerce, que de faire intervenir les pouvoirs publics.

43. Un autre intervenant a expliqué comment le Fonds commun pour les produits de base soutenait les producteurs de produits de base au moyen d'investissements à impact. Le Fonds commun finançait des projets aux incidences mesurables sur le développement à condition que le modèle économique sous-jacent et le rendement financier correspondant soient viables. Il s'employait à étendre ses activités à de nouveaux domaines comme l'innovation, l'égalité des sexes, la durabilité et les moyens de financement accessibles, ainsi qu'à de nouveaux instruments comme les obligations à impact et les fonds d'investissement à impact.

44. Deux experts ont souhaité savoir si le manque de projets financés par le Fonds commun pour les produits de base tenait à l'insuffisance des fonds disponibles ou au nombre insuffisant de demandes. L'intervenant a répondu que le manque de projets ne

concernait pas le Fonds en particulier, mais plutôt l'investissement à impact dans le monde entier, comme l'indiquaient les estimations du Global Impact Investing Network.

45. Un expert s'est demandé si les modifications apportées au modèle de financement du Fonds commun avaient réduit son attractivité. L'intervenant a répondu que les pays membres avaient décidé d'un commun accord de recentrer leurs efforts sur les prêts, les subventions étant considérées comme non viables et donc incompatibles avec les objectifs de développement durable. Le Fonds commun avait demandé à la CNUCED de l'aider à déterminer quelles politiques permettraient de développer le secteur des produits de base et avait invité les États membres à contribuer à cette réflexion à la réunion qu'il tiendrait à l'occasion de son trentième anniversaire, le 3 décembre 2019 à La Haye.

46. Un autre expert s'est demandé si la tendance à la hausse des coûts de transaction dans le secteur du café en Côte d'Ivoire s'expliquait exclusivement par le rôle des intermédiaires. Un intervenant a répondu que de nombreux autres facteurs entraient en jeu, notamment l'insuffisance des infrastructures de transport et d'entreposage.

47. Un expert a demandé si l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pouvait avoir un effet sur l'instabilité des prix des produits de base. Trois intervenants lui ont répondu qu'une meilleure intégration offrirait des possibilités économiques aux entreprises et pourrait permettre aux pays de la région de faire face à l'instabilité des prix.

48. En réponse à la question de savoir s'il était possible de fixer les prix des produits de base en Afrique, le secrétariat de la CNUCED a dit que le lieu du siège des institutions compétentes n'avait pas d'influence sur le problème de l'instabilité des prix à la production, citant l'exemple des prix du thé, qui étaient fixés à Mombasa (Kenya).

49. Un expert a estimé qu'il serait utile de réunir en un recueil les meilleures pratiques de gestion des risques ; un autre a suggéré d'élaborer un tableau des instruments financiers afin de réduire les risques et l'instabilité des prix dans le secteur du cacao.

50. Deux experts ont souligné qu'il importait d'investir en aval des chaînes de valeur des produits de base, récusant l'idée selon laquelle les avantages de la transformation locale ne seraient pas certains. Selon le secrétariat de la CNUCED, il fallait stimuler la consommation intérieure et l'investissement dans la commercialisation et les stratégies d'images des produits locaux, comme l'illustre bien le cas du café Kaldi's en Éthiopie.

51. Résumant le débat, la Directrice de la Division du commerce international et des produits de base a rappelé que la principale raison d'être de la CNUCED était de lutter contre la pauvreté, par exemple grâce à l'augmentation des exportations des pays les moins avancés, dont la plupart étaient tributaires des produits de base. Ces produits étaient au fondement de l'économie de la plupart des pays en développement, notamment celle des pays les moins avancés, et ils avaient un rôle essentiel à jouer dans leur transformation. La structure économique de ces pays reposait encore en très grande partie sur les produits de base et les mécanismes traditionnels de l'utilisation et de la distribution. Les prix des produits de base avaient globalement reculé en 2018, d'où une pression plus grande sur les pays en développement qui étaient tributaires de ces produits, ainsi que sur les ménages qui les produisaient. Ces pays seraient donc plus vulnérables aux chocs de prix. En conséquence, il deviendrait de plus en plus important de gérer les risques de prix pour remédier à l'instabilité des prix des produits de base.

52. La Directrice de la Division du commerce international et des produits de base a souligné qu'il était essentiel de diversifier l'économie, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur des produits de base, et de créer des liens entre celui-ci et le reste de l'économie. Pour ce faire, il fallait augmenter le financement. Les modèles de financement mixte avaient eu des résultats négligeables, surtout dans les Caraïbes, parce que les petits exploitants ne réalisaient pas d'économies d'échelle et qu'il était difficile de trouver des fonds de contrepartie. Les partenariats avec les secteurs public et privé pourraient également s'avérer efficaces. La valorisation des marques était également importante, car elle influait sur la valeur des produits. Il serait utile d'examiner les incidences de la quatrième révolution industrielle sur les produits de base, les marchés et la distribution. Il convenait en outre d'envisager la création d'une bourse panafricaine de commerce et d'en

étudier les effets potentiels, qui étaient susceptibles d'être plus bénéfiques que ceux des différentes bourses nationales. En outre, il fallait examiner les effets de la Zone de libre-échange continentale sur le commerce interrégional et les produits de base, ainsi que les incidences des changements climatiques sur les mouvements des produits de base. En conclusion, la Directrice de la Division a dit qu'il importait de mettre au point une méthode fondée sur les meilleures pratiques en matière de diversification économique et de transformation structurelle. Cela serait utile aux pays en développement, particulièrement aux pays les moins avancés et aux pays tributaires des produits de base.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

53. À sa séance plénière d'ouverture, le 15 avril 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a élu Maria Teresa T. Almojuela (Philippines) Présidente et M. Juteau D. Tousse (Cameroun) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

54. Également à la séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.2/44), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base.
4. Gérer les risques liés aux prix des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits.
5. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

55. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que la Présidente établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 5 de l'ordre du jour)

56. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 16 avril 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé d'autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la session.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Afghanistan	Mongolie
Algérie	Mozambique
Arabie saoudite	Népal
Arménie	Niger
Botswana	Nigéria
Burkina Faso	Oman
Chine	Ouganda
Congo	Panama
Côte d'Ivoire	Philippines
Égypte	République arabe syrienne
Équateur	République démocratique du Congo
Espagne	République démocratique populaire lao
État de Palestine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sierra Leone
Gabon	Sri Lanka
Guatemala	Togo
Kenya	Tunisie
Liban	Ukraine
Madagascar	Yémen
Malawi	Zambie
Mali	
Maroc	
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Conseil international des céréales
 - Organisation de la coopération islamique
 - Centre Sud
3. L'organisme des Nations Unies suivant était représenté à la session :
 - Centre du commerce international
4. Des représentants des institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après ont participé à la session :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/MEM.2/INF.11.